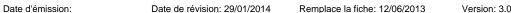


Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010





SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PHOSBRAZ FLUX poudre

Type de produit : Flux de brasage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents de soudage et de brasage

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SELECTARC BRAZING
4, Rue de la fonderie
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE - FRANCE
T 33 (0)3 81 60 51 72 - F 33 (0)3 81 60 57 90
www.fsh-welding.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (France) (33) (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Repr. 2 H361

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Repr. Cat. 3; R62 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R20/21/22

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : fluorure de potassium

Mentions de danger (CLP) : H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations en vigueures

31/10/2014 FR (français) FDS Réf: FDS / 007B 1/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Tétraborate de potassium tétrahydraté	(n° CAS)12045-78-2 (Numéro CE)215-575-5	< 40	R52/53
fluorure de potassium	(n° CAS)7789-23-3 (Numéro CE)232-151-5 (Numéro index)009-005-00-2	< 8	T; R23/24/25

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Tétraborate de potassium tétrahydraté	(n° CAS)12045-78-2 (Numéro CE)215-575-5	< 40	Aquatic Chronic 3, H412
fluorure de potassium	(n° CAS)7789-23-3 (Numéro CE)232-151-5 (Numéro index)009-005-00-2	< 8	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Premiers soins après ingestion

: NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation Symptômes/lésions après contact avec la peau

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Peut irriter les voies respiratoires.: Peut provoquer une irritation modérée.: Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion

: Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

 Seules les matières combustibles situées à proximité du poste de travail peuvent provoquer un incendie ou une explosion. Les moyens d'extinctions doivent donc être adaptés aux matières enflammées.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

: Dégagement possible de vapeurs toxiques et corrosives. Acide fluorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

d'incendie

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Veiller à une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

31/10/2014 FR (français) FDS Réf: FDS / 007B 2/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Acides forts. Agent oxydant.

Conditions de stockage

: Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Garder les

conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

 Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.









Protection des mains

Protection des mains liée à l'utilisation d'un procédé de brasage : Gants anti-chaleur (gants en cuir et molleton réfractaire avec manchette). Les gants de protection utilisés pour le soudage et techniques connexes doivent être conformes à la norme EN 12477. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Protection oculaire

: Porter des lunettes (ou un masque passif) à verres (ou écran) opacifiants conformes à la norme EN 175.Les verres de protection utilisés pour le soudage et techniques connexes doivent être conformes à la norme EN 169. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

 Vêtements de protection adaptés aux opérations de soudage et conformes aux normes EN 470-1 et EN 531.

Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

31/10/2014 FR (français) FDS Réf: FDS / 007B 3/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : blanc.
Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 11

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : 450 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide fluorhydrique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PHOSBRAZ FLUX poudre	
DL50 orale rat	2256 mg/kg
ATE (voie orale)	2256,000 mg/kg de poids corporel

	Tétraborate de potassium tétrahydraté (12045-78-2)	
	DL50 orale rat	3690 mg/kg
	ATE (voie orale)	3690,000 mg/kg de poids corporel
í		

fluorure de potassium (7789-23-3)		
	ATE (voie orale)	100,000 mg/kg de poids corporel
	ATE (voie cutanée)	300,000 mg/kg de poids corporel

31/10/2014 FR (français) FDS Réf: FDS / 007B 4/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

fluorure de potassium (7789-23-3)	
ATE (poussières, brouillard)	0,500 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
	pH: 11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: 11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

12.1. Toxicité

et symptômes possibles

Tétraborate de potassium tétrahydraté (12045-78-2)	
CL50 poisson 1	40 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	133 mg/l
fluorure de potassium (7789-23-3)	
CE50 Daphnie 1	270 mg/l
CFr50 (autres plantes aquatiques)	95 mg/l

: Nocif en cas d'ingestion. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

 Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

31/10/2014 FR (français) FDS Réf: FDS / 007B 5/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H331	Toxique par inhalation
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R62	Risque possible d'altération de la fertilité
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
Т	Toxique
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

31/10/2014 FR (français) FDS Réf: FDS / 007B 6/6